

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de l'Aube

**DELIBERATION**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de Mesnil-Saint-Père**  
\*\*\*\*\*  
**SEANCE DU 13 JUIN 2025**

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
11	6	6 + 3 pouvoirs

Date de convocation  
6 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Salle de la Mairie, sous la présidence de **Pascal HENRI**, Maire.

Présents : **BERTOOUT Emilie, BOUILLET Francis, HENRI Pascal, LOYER Gilles, NICOLLE François, PRIEUR Brice.**

Absents : **CROIX Mylène, VANDERHOEVEN Sylvie.**

Représentés : **BREVOT Gérard pouvoir donné à LOYER Gilles, COLLOT Françoise pouvoir donné à HENRI Pascal, GAURIER Jacques pouvoir donné à BERTOOUT Emilie.**

**Monsieur BOUILLET Francis** a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : RENOVATION DE L'ATELIER COMMUNAL**  
**N° de délibération : 27\_2025**

Monsieur le Maire expose les faits :

Considérant l'état de dégradation avancée du sol de l'atelier communal rendant les conditions de travail difficiles et nécessitant une intervention urgente,

Considérant qu'un premier devis global avait été obtenu pour un montant supérieur à 10 000 €, jugé excessif par la commune,

Considérant que la commune a finalement identifié une solution techniquement satisfaisante et économiquement plus raisonnable en séparant la prestation de main-d'œuvre et l'achat de matériaux,

- le devis de l'entreprise COLSON Olivier, en date du 24 mars 2025, pour un montant de 2 570 € TTC, portant sur le décapage du béton existant et le recoulage d'une nouvelle dalle,
- le devis de Point P, en date du 8 avril 2025, pour un montant de 2 355,73 € TTC, concernant la location de la toupie béton et la fourniture des matières premières nécessaires,
- Le coût global de l'opération s'élève donc à 4 925,73 € TTC,
- Cette dépense est prévue au budget communal 2025 - chapitre 21 Immobilisations corporelles, article 2131 Batiment public,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve la réalisation des travaux de rénovation du sol de l'atelier communal, consistant en la dépose du sol dégradé et le recoulage d'une nouvelle dalle béton.
- Valide le devis de l'entreprise COLSON Olivier pour un montant de 2 570 € TTC.
- Valide le devis de Point P pour la location de matériel et l'achat des matières premières, pour un montant de 2 355,73 € TTC.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les bons de commande, conventions et tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Affiché le 16 juin 2025  
Pascal HENRI,

Maire



Pascal HENRI  
2025.06.19 14:33:59 +0200  
Ref:8949934-13464117-1-D  
Signature numérique  
le Maire